

350.000 travailleurs manifestent en Europe contre la crise

[Page 2](#)

EU-MIDIS: Enquête sur les minorités et la discrimination

[Page 2](#)

Evaluation de l'incidence de la crise économique sur le dialogue social dans l'éducation

[Page 4](#)

Séminaire CSEE de sensibilisation à l'égalité des genres

[Page 5](#)

Politique de l'UE sur les conditions de travail

[Page 6](#)

Conférence à mi-parcours de la CES

[Page 7](#)

Campagne OSHA « Lieux de travail sains – Bon pour vous. Bon pour les affaires »

[Page 7](#)

Conférence de clôture ELFE à Bled (Slovénie)

[Page 8](#)

La deuxième enquête européenne sur la qualité de vie

[Page 8](#)

L'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE) en Europe

[Page 10](#)

Conférence de clôture du projet sur le stress au travail

[Page 13](#)

Mise en place d'un Comité de dialogue social de l'UE

[Page 13](#)

Stratégie de Lisbonne

[Page 14](#)

L'apprentissage des langues

[Page 15](#)

Forum sur l'Université, vecteur du dialogue interculturel dans la société, Université russe de l'Amitié des peuples de Moscou

[Page 17](#)



COMBATTRE LA CRISE PRIORITÉ AUX CITOYENS

350.000 travailleurs manifestent en Europe contre la crise

La Confédération européenne des syndicats (CES) a organisé respectivement les 14, 15 et 16 mai 2009 une série d'Euro-manifestations qui se sont tenues à Madrid, Bruxelles, Berlin et Prague sous le slogan « Combattre la crise : priorité aux citoyens ! »

[Pour plus d'information >>>](#)

Nouveau projet du CSEE : « évaluation de l'incidence de la crise économique sur le dialogue social dans l'éducation »

En septembre 2009, le CSEE lancera un nouveau projet visant à évaluer l'incidence de la crise économique et financière actuelle sur le secteur de l'éducation.

[Pour plus d'information >>>](#)

Campagne OSHA « Lieux de travail sains – Bon pour vous. Bon pour les affaires » : le CSEE est un partenaire officiel

Le CSEE a demandé à être associé à cette campagne, et il a été retenu en tant que partenaire officiel de la campagne en mai 2009. D'autres syndicats participant à ce jour à cette campagne sont : la CES, l'EFFAT, la FETBB, la FSE :THC, etc.

[Pour plus d'information >>>](#)

Calendrier

18 sept : Réunion du Bureau IE/CSEE

14-15 sept : Conférence finale ELFE 2, Bled

20-22 sept : Séminaire de haut niveau sur le dialogue social (Croatie)

5-6 oct : Conférence finale du projet sur le stress, Athènes

[Pour plus d'information >>>](#)

350.000 travailleurs manifestent en Europe contre la crise



La Confédération européenne des syndicats (CES) a organisé respectivement les 14, 15 et 16 mai 2009 une série d'Euro-manifestations qui se sont tenues à Madrid, Bruxelles, Berlin et Prague sous le slogan « Combattre la crise : priorité aux citoyens ! » Ces manifestations visaient à indiquer clairement aux gouvernements nationaux, aux institutions européennes et aux employeurs privés que les travailleurs refusent de payer la facture des comportements égoïstes et dangereux adoptés par les milieux économiques qui ont jeté l'économie dans une crise profonde.

Plus de 350.000 travailleurs ont participé aux manifestations

Plus de 350.000 travailleurs ont participé aux manifestations. Comme d'habitude, les organisations d'enseignants y étaient fortement représentées. A Madrid, toutes les organisations membres espagnoles ainsi que deux syndicats d'enseignants du Portugal ont manifesté dans un groupe d'enseignants indépendant. Un représentant du CSEE était présent. Les organisations d'enseignants espagnoles ont également publié à cette occasion un Manifeste conjoint intitulé « Vers l'emploi, par l'éducation ». A Bruxelles, les enseignants ont manifesté avec les confédérations syndicales du secteur public avec l'appui du CSEE et du personnel de l'Internationale de l'éducation. A Berlin, le GEW a été rejoint par les syndicats polonais ZNP & NSZZ Solidarnosc, formant avec eux un groupe de plus de 1000 enseignants. A Prague, le CMOS-PS a manifesté avec le FSLI de Roumanie et l'ESTUS (Slovénie), ainsi qu'avec deux représentants du CSEE.

Le Secrétariat du CSEE a publié une page web spéciale sur les Euro-manifestations de 2009, avec des photos :

http://etuce.homestead.com/Euromanif_2009.html

EU-MIDIS: Enquête sur les minorités et la discrimination dans l'Union européenne

En 2007, la FRA (European Union Agency for Fundamental Rights – Agence de l'Union européenne pour les droits fondamentaux), qui a succédé à l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, s'est vu confier une tâche plus vaste consistant à fournir une assistance et une expertise en matière de droits fondamentaux tels que définis dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE. Cette assistance et cette expertise englobent la recherche et l'analyse des développements dans le domaine des droits fondamentaux dans l'UE, la publication de rapports annuels et la sensibilisation aux droits fondamentaux. L'enquête EU-MIDIS occupe une place centrale dans les activités de la FRA, qui consistent à recueillir des informations, sensibiliser et développer l'expertise dans le secteur de la violation des droits humains dans l'UE.

Le programme EU-MIDIS (Enquête sur les minorités et la discrimination dans l'Union européenne) vise à interviewer systématiquement les minorités dans tous les Etats membres de l'UE sur des questions relatives à la discrimination et aux droits fondamentaux. La phase initiale d'EU-MIDIS a permis d'interviewer, 23.500 immigrants et membres des minorités ethniques, répondant à un questionnaire normalisé comportant 150 questions.

Le programme EU-MIDIS a été mis en place pour remédier au manque de données sur l'intégration des migrants dans les sociétés européennes et sur la victimisation discriminatoire et tombant sous le coup du droit pénal dont souffrent ces minorités. Alors que plusieurs pays de l'UE ont entrepris de recueillir ces données manquantes, les chiffres restent centrés sur les populations majoritaires et non sur les minorités. Ce manque de données compromet les efforts consentis par l'Europe et par les Etats membres en vue de

Le programme EU-MIDIS (Enquête sur les minorités et la discrimination dans l'Union européenne) vise à interviewer systématiquement les minorités dans tous les Etats membres de l'UE sur des questions relatives à la discrimination et aux droits fondamentaux.

développer et de cibler les interventions permettant de lutter contre les discriminations à l'égard des minorités.

Le programme EU-MIDIS a mené dans les 27 Etats membres des interviews axées principalement sur les questions suivantes :

- la manière dont les participants à l'enquête perçoivent la discrimination, et la connaissance qu'ils ont de leurs droits dans le pays où ils vivent ;
- le vécu des participants à l'enquête en matière de discrimination liée à leur statut minoritaire ;
- le vécu des participants à l'enquête en tant que victimes de délits, liés en tout ou en partie à leur statut minoritaire ;
- le vécu des participants à l'enquête en matière d'application de la loi, de contrôles aux douanes et aux frontières, et d'éventuelles pratiques discriminatoires de profilage ethnique.

A ce jour, le programme EU-midis a publié quatre documents disponibles sur la page web de l'Agence (http://fra.europa.eu/fraWebsite/home/home_en.htm): une introduction à l'EU-MIDIS, un rapport centré sur la communauté rom, un rapport centré sur les réponses des musulmans et un rapport technique sur la méthodologie de l'enquête.

Tout en présentant l'EU-MIDIS, la publication « **EU-MIDIS at a glance** » donne également une série d'exemples puisés parmi les résultats de l'enquête. Certains résultats méritent d'être mis spécifiquement en évidence : c'est notamment le cas de l'existence de grandes différences entre les groupes minoritaires et leur perception de la discrimination. Alors que 12% seulement de la minorité russe en Lituanie et 15% de la minorité turque en Bulgarie estiment que la discrimination fondée sur l'appartenance ethnique est fort répandue dans le pays, les Nord-Africains en Italie et les Roms en Hongrie sont respectivement 94% et 90% à partager ce point de vue. Il existe également des différences au sein d'un même groupe minoritaire : ainsi, « seulement » 41% et 36% de Roms respectivement en Bulgarie et en Roumanie estiment que la discrimination est répandue, alors que ce pourcentage oscille entre 76 et 90 % pour les Roms vivant en Pologne, en Grèce, en République tchèque, en Slovaquie et en Hongrie.

Le premier rapport « **Data in Focus Report 1: the Roma** », publié en avril 2009, présente les résultats de l'enquête sur certains groupes minoritaires de Roms en Europe. Cette publication mentionne entre autres les résultats suivants :

- ce sont les Roms qui ont mentionné les niveaux de discrimination globaux les plus élevés dans tous les secteurs soumis à l'enquête. 66 à 92% des Roms (en fonction du pays) n'ont pas notifié à une autorité compétente l'acte de discrimination le plus récent auquel ils ont été la victime. 65 à 100% des Roms ayant répondu à l'enquête ont mentionné que cette attitude s'expliquait essentiellement par le manque de confiance dans les structures chargées de l'application des lois et de la justice.

Une des recommandations formulées dans les publications à l'intention des décideurs politiques est que des Fonds structurels européens et des fonds pré-adhésion soient consacrés spécifiquement à l'inclusion des Roms, encourageant de la sorte les gouvernements à traiter de manière globale la question de la discrimination des Roms et de leur inclusion sociale.

Le deuxième rapport « **Data in Focus Report: Muslims** » est centré sur les réponses données par la population musulmane vivant en Europe ; il a été publié en mai 2009 et mentionne entre autres les résultats suivants :

- le port de vêtements traditionnels ou religieux (comme le voile) ne semble pas augmenter la probabilité de faire l'objet de discrimination. Ce résultat est en

- contradiction avec les hypothèses courantes selon lesquelles le port de vêtements traditionnels/religieux (comme le voile) aurait une incidence négative ;
- en moyenne, 25% des musulmans ayant répondu à l'enquête déclarent avoir été contrôlés par la police au cours des 12 derniers mois. Parmi ceux qui avaient été contrôlés, 40% estimaient que le contrôle se fondait sur leur appartenance à un groupe ethnique (« profilage ethnique »).

Il a notamment été recommandé aux décideurs politiques de chercher à déterminer si le profilage ethnique auquel se livrent les autorités chargées de l'application des lois, du contrôle des migrations, des douanes et du contrôle aux frontières permet de mieux repérer les activités criminelles ou s'il aliène les communautés musulmanes et est discriminatoire à leur égard ?

Vous trouverez l'aperçu des résultats des rapports sur les Roms et les communautés musulmanes en Europe ainsi que des informations plus détaillées à ce sujet [ici](#).

Nouveau projet du CSEE : « évaluation de l'incidence de la crise économique sur le dialogue social dans l'éducation »

En septembre 2009, le CSEE lancera un nouveau projet visant à évaluer l'incidence de la crise économique et financière actuelle sur le secteur de l'éducation. Le projet s'étend sur un an et bénéficie d'un financement de la Commission européenne (DG Emploi et Affaires sociales). La méthodologie du projet consiste à mener une analyse dynamique en temps réel en sondant les organisations membres du CSEE à deux occasions pendant la période du projet, sur les effets de la crise sur notre secteur.

Depuis 2008, plusieurs organisations membres du CSEE signalent que leurs gouvernements nationaux apportent des modifications profondes à leurs systèmes éducatifs respectifs, notamment des restrictions budgétaires inappropriées de grande ampleur, avançant la crise économique comme un argument politique de justification de leurs décisions. Ce nouveau projet vise à recueillir des informations sur les changements tout au long de la période 2009-2010 afin de définir une réponse sectorielle coordonnée à la crise. Ce projet comprend deux enquêtes (novembre 2009 et mai 2009), un colloque à mi-parcours (avril 2010) et une conférence de suivi en septembre 2010. La Fédération européenne des employeurs du secteur de l'éducation (EFEE) ainsi que des experts externes seront invités à présenter leurs points de vue lors du colloque et de la conférence de suivi. Un rapport final sur le thème global « Comment les partenaires sociaux de l'éducation peuvent apporter une réponse sectorielle à la crise » sera ensuite rédigé. Un Comité consultatif composé de représentants de 6 organisations membres du CSEE assistera le projet de ses conseils.

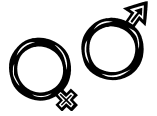
La méthodologie du projet consiste à mener une analyse dynamique en temps réel en sondant les organisations membres du CSEE à deux occasions pendant la période du projet, sur les effets de la crise sur notre secteur.

Le point de vue défendu de longue date en temps de crise par le CSEE est que si la situation impose des efforts au plan national ou au plan régional afin de réduire les dépenses publiques et lutter contre les déficits budgétaires, il importe de les répartir entre tous les protagonistes économiques, sans mettre en danger la qualité de l'éducation. A cet effet, le CSEE appuie les Messages clés en matière d'éducation et de formation adoptés par le Conseil de l'Union européenne (19 février 09, 6666/09), déclarant notamment que «c'est précisément lorsque l'économie va mal qu'on doit insister sans relâche sur le fait qu'il est très important stratégiquement de maintenir des systèmes d'éducation et de formation ouverts et efficaces et de qualité élevée (...)».

Le Secrétariat du CSEE a publié une page web spéciale sur la crise économique qui sera régulièrement mise à jour pour comporter les informations les plus pertinentes. La page web est accessible [ici](#).

Séminaire de sensibilisation du CSEE à l'égalité des genres dans les syndicats d'enseignants et dans la profession enseignante

Les 25 et 26 mai 2009, le CSEE a organisé à Bruxelles un séminaire sur l'égalité des genres dans le secteur de l'éducation. En préparation à cette activité, le CSEE a élaboré en décembre 2008 sur ce thème précis une enquête qui a été envoyée à toutes les organisations nationales d'enseignants membres dans les pays de l'UE/AELE et dans les pays candidats. Les activités dans ce secteur ont été lancées dans le cadre d'un projet du CSEE visant à l'origine à analyser la situation actuelle en matière d'égalité des genres dans le secteur de l'éducation et au sein des structures syndicales nationales d'enseignants dans les pays de l'UE/AELE et dans les pays candidats.



Les participants ont été informés des principales priorités politiques des partenaires sociaux européens et de l'UE ainsi que des instruments en la matière et ils ont pu échanger les bonnes pratiques et débattre des mesures réussies et des manières de les transposer à d'autres contextes nationaux et éducatifs.

Ce séminaire, qui a réuni quelque 50 représentants de syndicats d'enseignants issus de 21 pays, s'est efforcé de sensibiliser davantage aux questions d'égalité de genre non seulement les structures internes des syndicats d'enseignants mais aussi la profession enseignante et le secteur de l'éducation. Les résultats préliminaires de l'enquête du CSEE ont été présentés afin d'amorcer le débat. Les participants ont été informés des principales priorités politiques des partenaires sociaux européens et de l'UE ainsi que des instruments en la matière et ils ont pu échanger les bonnes pratiques et débattre des mesures réussies et des manières de les transposer à d'autres contextes nationaux et éducatifs.

Divers exposés clés ont été présentés. **Juan Luis Barbolla Casas**, Responsable politique de l'Unité « Egalité entre hommes et femmes » de la Commission européenne, a présenté un exposé sur les politiques et priorités actuelles en matière d'actions européennes, s'agissant plus précisément de la question de l'écart salarial entre hommes et femmes et des stéréotypes fondés sur le genre dans le marché du travail. **Claudia Menne**, Vice-Présidente du Comité des femmes de la CES et membre du Comité exécutif de la confédération allemande DGB, a rendu compte des progrès enregistrés dans l'application de la Charte de la CES sur l'intégration de la dimension du genre et du Cadre d'action des partenaires sociaux européens en matière d'égalité des genres. **Jennifer Moses**, Responsable nationale du NASWUT pour l'égalité, a consacré son exposé à la manière dont une organisation syndicale d'enseignants pouvait appliquer concrètement les instruments de la CES mentionnés ci-dessus. **Rabea Henze**, enseignante à l'Alsterring Gymnasium à Hambourg (Allemagne) a fait part d'une approche particulièrement intéressante dans la lutte contre les stéréotypes de genre dans les écoles. Elle a axé son exposé sur la lutte contre les rôles traditionnels dévolus aux filles et aux garçons afin d'éviter de désavantager l'un ou l'autre sexe dès les premières années d'école.

La Conférence de clôture qui se tiendra à Rome les 29 et 30 octobre 2009 marquera la fin du projet du CSEE sur l'égalité des genres. Les résultats définitifs du rapport sur l'enquête du CSEE seront présentés au cours de cette conférence et discutés avec les syndicats nationaux d'enseignants. Le résultat des débats qui auront eu lieu au cours des deux réunions tenues dans le cadre de ce projet aidera le CSEE à évaluer le cadre d'action CES-BUSINESSEUROPE/UEAPME-CEEP sur l'égalité des genres et la Charte de la CES sur l'intégration de la dimension du genre en tenant compte du point de vue des enseignants et aidera les syndicats d'enseignants à mettre en œuvre et observer ces deux instruments aux plans national, régional et local.

Pour plus d'informations sur le projet et les documents connexes, prière de consulter la section de la page du CSEE consacrée au projet :

http://etuce.homestead.com/CSEE_egalite.html

Derniers développements dans la politique de l'UE sur les conditions de travail

1. Directive sur le temps de travail

Le 17 décembre 2008, le Parlement européen a adopté en session plénière le rapport soumis par sa Commission Emploi (présidée par Alejandro Cercas, PSE), annulant l'accord du Conseil sur l'option de non application et le temps de travail pendant lequel le personnel est en disponibilité. Cette décision a été accueillie favorablement par la CES qui, la veille, avait organisé à Strasbourg une manifestation en appui au Rapport Cercas. En février 2009, la Commission européenne, en conformité avec les dispositions du Traité applicables dans ce cas, a lancé une « procédure de conciliation » entre le Parlement et le Conseil. Cette procédure a échoué fin avril 2009.

Revenant au point de départ, la Commission invite à présent les partenaires du dialogue intersectoriel à un nouveau cycle de consultation visant à une révision éventuelle de la directive 93/104/EC. La CES a informé la Commission de sa disponibilité pour une telle consultation, pour autant que cette dernière respecte la totalité de la procédure établie par les articles 136-139, qui prescrit une consultation en deux étapes, donnant une marge de manœuvre suffisante aux syndicats et aux membres « pro-Cercas » du Parlement pour s'organiser et progresser dans cette bataille épique.

Dès le début de ce processus, le CSEE a pleinement appuyé de toutes les manières possibles l'action menée par sa Confédération européenne, la CES, s'opposant à une prétendue « révision » d'une norme déjà minimale sur les conditions de travail établie au plan de l'UE. Le CSEE continue à suivre de près les développements et informera ses organisations membres de tout appel à l'action ou au soutien.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page web spéciale de la CES:
<http://www.etuc.org/r/687>

2. Congé parental

Les partenaires sociaux intersectoriels sont arrivés à un accord sur la révision de la directive 96/34/EC sur le congé parental. La CES a fait part de sa satisfaction au sujet de cet accord qui ne modifie pas les principes fondamentaux de la directive de 1996 et encourage les Etats membres à élaborer des politiques plus globales sur le congé parental. La CES a publié un tableau explicitant toutes les modifications apportées à l'accord, qui peut être consulté à l'adresse suivante:

[http://www.etuc.org/IMG/pdf_Revised_PL_agreement -
_Explanation_of_changes_made_EN.pdf](http://www.etuc.org/IMG/pdf_Revised_PL_agreement_-_Explanation_of_changes_made_EN.pdf)

Les partenaires sociaux intersectoriels ont transmis l'accord à la Commission, qui doit à présent le transmettre au Conseil avant qu'il ne devienne une nouvelle directive.

Conférence à mi-parcours de la CES, Paris, 27-28 mai 2009

La participation massive des travailleurs (et des enseignants affiliés au CSEE) aux 4 Euro-manifestations tenues à la mi-mai illustrent combien il faudra maintenir la pression sur la mobilisation dans les mois à venir. Le CSEE a participé à la conférence de Paris, qui était centrée sur le mouvement syndical européen et le rôle important qu'il doit jouer dans l'émergence d'une Europe plus sociale. Une Déclaration a été adoptée à la fin de la conférence.

Elle s'articule autour de cinq points essentiels:

- des emplois plus nombreux et de meilleure qualité : investir dans un vaste plan européen de relance ;
- des systèmes de protection sociale plus forts afin d'assurer plus de sécurité et d'éviter l'exclusion sociale ;
- des droits plus forts pour les travailleurs et la fin de la prépondérance des principes de marché à court terme ;
- un meilleur salaire : le renforcement des négociations collectives ;
- la solidarité européenne en guise de protection contre les excès du capitalisme financier.

Les organisations affiliées à la CES sont invitées à œuvrer en faveur d'une mobilisation plus forte pour la Déclaration de Paris afin de réagir au désarroi croissant de secteurs entiers du marché du travail. Le texte intégral de la Déclaration est disponible sur le site web de la CES : <http://www.etuc.org/a/6207>

Campagne OSHA « Lieux de travail sains – Bon pour vous. Bon pour les affaires » : le CSEE est un partenaire officiel



Au cours de sa campagne d'évaluation des risques, qui s'étend sur 2008 et 2009, l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail (EU-OSHA) invite toutes les organisations et toutes les personnes privées aux plans local, national et européen à appuyer la mise en œuvre pratique de l'évaluation des risques sur le lieu de travail et à s'informer des avantages, des exemples de bonnes pratiques et des activités des partenaires officiels de la campagne.

Le CSEE a demandé à être associé à cette campagne, et il a été retenu en tant que partenaire officiel de la campagne en mai 2009. D'autres syndicats participant à ce jour à cette campagne sont : la CES, l'EFFAT, la FETBB, la FSE :THC, etc. L'EU-OSHA a annoncé que le futur programme de travail ciblera également les risques psychosociaux comme le stress lié au travail, qui est une question de santé et de sécurité de très grande importance figurant à l'ordre du jour du CSEE. Davantage d'informations sur la campagne en cours et sur d'autres activités de l'EU-OSHA sont disponibles à l'adresse :

<http://osha.europa.eu/fr/front-page/view>

L'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail a lancé un concours de photos qui s'intègre dans la campagne. Les citoyens de l'UE sont invités à participer au concours de photo européen « Quelle est ta vision de la santé et de la sécurité au travail ? » Tous les photographes, professionnels et amateurs, peuvent soumettre leurs photos avant le 15 août 2009. Un jury international de photographes professionnels sélectionnera les meilleures photos publiées sur un site web consacré au concours. Des prix d'un montant de 7.000 € seront décernés aux gagnants.

Davantage d'informations sont disponibles à l'adresse : www.osha-photocompetition.eu

L'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail a lancé un concours de photos qui s'intègre dans la campagne.

Conférence de clôture ELFE à Bled (Slovénie)



Le CSEE organisera du 13 au 15 septembre 2009 à Bled (Slovénie) la conférence de clôture de son second projet de Forum eLearning européen pour l'éducation. Ce projet d'une durée de deux ans a été mis en place pour recenser les méthodologies appliquées dans les écoles et les établissements de formation des enseignants en vue de l'utilisation des TIC et pour promouvoir la valeur ajoutée de ces technologies dans l'éducation, en termes de modèles d'enseignement et d'apprentissage.

La conférence permettra de présenter les résultats des visites d'étude menées dans dix écoles et cinq établissements de formation des enseignants dans cinq pays cibles (Danemark, Royaume-Uni, Lettonie, Pologne et Slovénie). Les participants auront l'occasion de débattre des résultats des visites et de contribuer à la rédaction des recommandations politiques destinées aux principaux protagonistes sur la manière d'assurer l'application d'appliquer les méthodologies appropriées en matière d'utilisation des TIC dans le cadre de la stratégie de développement scolaire, notamment les TIC dans la formation initiale des enseignants. A la fin du premier projet du CSEE mis en œuvre voici trois ans et dont le but était d'identifier les points forts et les points faibles de l'utilisation des nouvelles technologies dans le secteur de l'éducation, le projet ELFE 2 actuel vise à cerner la valeur ajoutée des TIC.

A Bled, au cours d'une activité préliminaire qui se tiendra dans la soirée du 13 septembre, des écoles ayant participé au projet ELFE 2 et des collègues des syndicats d'enseignants expliqueront leurs méthodologies et pratiques et partageront les politiques syndicales en matière d'utilisation appropriée des TIC dans l'éducation.

En outre, le site web du projet ELFE 2 contient un espace de débat spécifique accueillant les débats et les questions des syndicats d'enseignants nationaux, des praticiens de l'éducation et des prestataires de formation des enseignants. Les idées et les suggestions à intégrer dans les recommandations de politique du projet ELFE 2 pour les trois groupes cibles (établissements de formation des enseignants, directeurs d'école, développements politiques et relatifs aux enseignants) sont les bienvenus.

Consultez le site web du projet pour plus d'information sur cette activité et n'hésitez pas à faire part de vos idées ou à contribuer au débat sur le projet à l'espace du forum : http://www.elfe-eu.net/flx/edition_francaise/page_d_accueil/

Le CSEE organisera du 13 au 15 septembre 2009 à Bled (Slovénie) la conférence de clôture de son second projet de Forum eLearning européen pour l'éducation.

La deuxième enquête européenne sur la qualité de vie



Depuis 2003, Eurofound a mené au plan européen deux études sur la qualité de vie des citoyens européens afin de fournir les informations et les connaissances nécessaires au débat de politique sociale en Europe ; il s'agit des enquêtes européennes sur la qualité de vie (European Quality of Life Surveys - EQLS). Pour mesurer la qualité de vie, il convient de tenir compte d'un large éventail de secteurs de politique comme l'emploi et les revenus, la famille et la vie associative, la santé et le logement, etc. L'enquête comporte des indicateurs à la fois objectifs et descriptifs ainsi que des perceptions et des points de vue subjectifs. L'EQLS sont une tentative unique visant à brosser un tableau précis de la situation sociale en Europe aujourd'hui, après les derniers cycles d'élargissement qui ont radicalement modifié le visage de l'Union européenne.

En mars 2009, Eurofound a publié un rapport exposant les résultats de la deuxième EQLS menée en 2007-2008. La publication fournit des analyses poussées des situations sociales dans les 27 Etats membres (et les pays candidats : Turquie, Macédoine et Croatie, ainsi que la Norvège) et décrit un certain nombre de facteurs qui influent sur le bonheur et le bien-être des citoyens européens de même que leurs perceptions et leurs attentes liées à leur situation sociale actuelle et future.

Les conclusions de l'enquête sont divisées en 7 chapitres thématiques :

1. Revenu, niveaux de vie et privation
2. Bien-être subjectif
3. Equilibre entre vie privée et vie professionnelle
4. Vie familiale
5. Logement et environnement local
6. Santé et soins de santé
7. Qualité de la société

Les principales conclusions du rapport sont les suivantes :

- Les Européens sont généralement satisfaits et heureux de la vie : sur une échelle de 1 à 10, la moyenne pour l'UE-27 est de 7 pour la satisfaction à l'égard de la vie et de 7,5 pour le bonheur ;
- Les disparités entre les revenus des ménages sont fortes en Europe : pour l'UE-27, les revenus en Bulgarie et en Roumanie sont presque aussi bas que ceux d'un pays candidat, l'ex-République yougoslave de Macédoine ;
- Pour faire face à l'inadéquation de leurs revenus, près de la moitié des ménages des 12 nouveaux Etats membres et 3 pays candidats (à l'exception de Chypre et Malte) produisent une partie des produits alimentaires qu'ils consomment ;
- La famille est fortement impliquée dans la prise en charge des enfants et des personnes dépendantes et reste le premier point de chute pour l'obtention d'un appui personnel en cas d'urgence ;
- Les Européens se déclarent très satisfaits de leur vie familiale ; les femmes consacrent encore toujours plus de temps que les hommes aux activités de prise en charge des proches et aux tâches domestiques ;
- Il reste difficile d'arriver à un bon équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle, et les problèmes en la matière sont les plus courants dans l'Europe du Sud-Est : en Croatie et en Grèce, un peu plus de 70% des citoyens actifs se déclarent trop fatigués (au moins plusieurs fois par mois) par leur activité professionnelle pour effectuer des tâches ménagères ;
- 81% des résidents de l'UE déclarent qu'être en bonne santé est un élément « très important » pour la qualité de vie : toutefois, en moyenne, seuls 21% des résidents se déclarent en « très bonne santé ».

S'agissant de la qualité de la société, l'Europe semble complètement divisée : les citoyens des 12 nouveaux Etats membres tout comme ceux d'Italie et du Portugal expliquent le peu de confiance que leur inspirent leurs institutions politiques. Simultanément, les citoyens des pays nordiques et de Turquie sont ceux qui éprouvent le plus de confiance dans leurs institutions tandis que les citoyens des pays nordiques et des Pays-Bas sont aussi ceux qui indiquent les niveaux de confiance les plus élevés dans les autres citoyens.

Le deuxième rapport européen sur la qualité de vie peut être téléchargé [ici](#) et une brève vidéo *YouTube* de présentation de l'enquête est disponible [ici](#).

L'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE) en Europe, un moyen de renforcer les opportunités économiques et sociales au profit des élèves défavorisés

Dans le prolongement de la Communication de la Commission européenne sur l'efficacité et l'équité dans l'éducation, datant de 2006, Eurydice a récemment publié un nouveau rapport sur l'EAJE et son rôle pour prendre en charge les inégalités sociales et culturelles.

Présentation du rapport

Le rapport présente tout d'abord un tour d'horizon des travaux de recherche sur les effets de l'EAJE sur les enfants défavorisés issus de milieux à faibles revenus et de minorités ethniques, ainsi qu'une synthèse des différentes significations données au terme enfants à *risque* en Europe. En outre, il précise la composition des familles, présente les autres facteurs générateurs de désavantages ainsi que les indicateurs concernant la participation et le financement de l'EAJE.

Après avoir décrit en détail l'accès à la participation, la couverture de celle-ci et les obstacles qui s'y opposent, le rapport met l'accent sur l'organisation et les approches de l'EAJE et met en évidence la différence conceptuelle entre l'éducation pré-primaire axée sur l'instruction et l'éducation pré-primaire axée sur l'accueil ainsi que l'usage qui en est fait en Europe. Les questions politiques concernant l'avenir sont décrites avec minutie et les nombreux arguments qui confortent les positions de politique officielles du CSEE sont soulignés. Le chapitre 5 du rapport est en outre axé sur l'éducation du personnel de l'EAJE, couvrant à la fois la formation initiale et les possibilités de développement professionnel continu.

Importance de l'EAJE pour la participation des femmes au marché de l'emploi

Il est indiscutable que de nombreuses femmes européennes quittent le marché de l'emploi pour se consacrer à un enfant de moins de 3 ans. Lorsque les enfants ont entre 3 et 6 ans, le niveau d'activité économique des femmes reste malgré tout inférieur à la moyenne, mais dès que les enfants atteignent l'âge de 6 ans, les femmes souhaitent reprendre leur activité professionnelle. En conséquence, la présence sur le marché de l'emploi des mères élevant leurs enfants est faible.

En outre, un rapport intitulé « Structures d'accueil des enfants en Europe » récemment publié par Eurofound conclut que plus de six millions de femmes âgées de 25 à 49 ans sont contraintes de travailler à temps partiel en raison de leurs responsabilités familiales. Pour plus d'un quart d'entre elles, le coût des infrastructures de prise en charge des enfants, couplé au fait qu'elles ne sont pas suffisamment nombreuses constitue le problème principal. Selon les conclusions d'Eurofound, le problème ne fait que croître car la prise en charge informelle n'est plus assurée essentiellement par les grands-parents. Ceux-ci sont soit encore engagés dans la vie professionnelle soit tout simplement trop âgés pour prendre soin de leurs petits-enfants du fait que les naissances interviennent à un âge plus avancé.

Conclusions sur les structures de l'EAJE

Concrètement, tous les pays européens ont accrédités des services d'EAJE, mais dans certains pays les fonds publics affectés à l'accueil des enfants de moins de trois ans sont fort limités, et il arrive également que de tels fonds ne soient pas disponibles. Dans la plupart des pays, les services d'EAJE sont disponibles depuis la naissance, ce qui signifie concrètement depuis l'âge de trois mois environ. Avant cet âge, les parents sont incités à rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants, grâce à un système de prestations de maternité et de prestations parentales.



En ce qui concerne les heures d'ouverture des services de l'EAJE en Europe, la plupart des pays offre une plage horaire très étendue qui tient compte des parents au travail. Même si les services de

Cet abandon relativement massif du marché de l'emploi peut s'expliquer en partie par l'insuffisance des possibilités d'accueil des jeunes enfants en Europe.

l'EAJE en général sont fournis dès la naissance et sont disponibles dans une plage horaire étendue, il existe des difficultés portant sur l'accès. Ces difficultés ont été résolues pour les enfants de 5 ans, mais tel n'est malheureusement pas encore le cas pour la catégorie d'âge de 0 à 3 ans, ni même pour les enfants âgés de 4 ans. De manière générale, 93% des enfants de 5 ans, 87% des enfants de 4 ans et 74% des enfants de 3 ans participent à un programme officiel d'éducation pré-primaire ou primaire. Ce sont surtout les zones rurales qui sont confrontées aux problèmes d'accès.

Un autre rapport de la Commission de l'UE, le rapport biennal sur les services sociaux, conclut que le Danemark, la Suède et les Pays-Bas sont les Etats membres comptant le plus grand nombre d'enfants de la tranche de 0 à 3 ans bénéficiant d'un accueil officiel (40% ou davantage) ; ce groupe de pays est suivi par la Finlande et la France (30% ou davantage). Des pourcentages nettement inférieurs sont observés dans les Etats membres du sud de l'Europe et d'Europe centrale.

Constatations quant aux approches de l'organisation de l'EAJE

On distingue en Europe deux grands modèles de structuration des offres d'EAJE. Dans le premier type, l'accueil de la petite enfance est organisé de manière intégrée: il s'agit d'une structure unique pour tous les enfants en âge préscolaire, chaque établissement a une seule direction pour les enfants de tous les groupes d'âge, et les adultes responsables des activités éducatives ont généralement les mêmes qualifications et les mêmes salaires quel que soit l'âge des enfants dont ils s'occupent. Ce modèle se rencontre essentiellement dans les pays nordiques. Le deuxième modèle est le plus courant en Europe. Les services d'EAJE y sont structurés en fonction de l'âge des enfants. Ces deux modèles coexistent dans quelques pays.

Lorsqu'il s'agit d'évaluer l'importance des services d'EAJE pour le développement d'un enfant, il ressort des débats scientifiques que l'adoption d'une approche équilibrée dans le sens des programmes éducatifs proposés par l'EAJE est une priorité. La combinaison de programmes destinés aux jeunes enfants (de moins de 5 ans) conçus d'une manière axée spécifiquement sur l'enfant et de programmes comportant des matières scolaires d'une manière axée et planifiée en fonction de l'enseignant (pour les enfants âgés de 5 à 6 ans) s'avère particulièrement efficace.

L'âge pré-primaire est une période très sensible du développement de l'enfant, et pour cette raison différents facteurs socio-économiques peuvent avoir des incidences particulièrement négatives sur le développement psychologique de l'enfant et son succès à l'école. Selon le rapport Eurydice, 12% des ménages européens prennent en charge un enfant de moins de six ans, et il existe divers groupes potentiellement à risque. Les groupes considérés comme présentant les plus grands risques sont les familles monoparentales (9%), les enfants non ressortissants du pays (3%) et les enfants vivant sous le seuil de pauvreté (17%).

Tous les pays européens ont mis en œuvre des mesures visant à prévenir les difficultés que pourraient rencontrer sur le plan éducatif les enfants à risque. Dans la plupart des pays, les interventions sont menées en fonction de critères sociaux, économiques ou culturels, tandis qu'un groupe plus restreint de pays agissent en fonction des besoins individuels définis dans un contexte éducatif. Les pays européens suivent diverses approches, par exemple :

- des programmes spéciaux d'apprentissage des langues ;
- la nomination de personnel supplémentaire ;
- l'offre de structures/sections destinées à des groupes spécifiques.

Le manque d'accessibilité économique et la pénurie de structures sont les facteurs les plus communs débouchant sur l'exclusion des services de l'EAJE, mais afin d'éliminer ou d'atténuer cet effet sur les enfants les plus démunis, la quasi-totalité des pays européens ont mis en place une assistance financière destinée aux familles concernées. La plupart

des pays déterminent le niveau de la contribution aux services de l'EAJE publics accrédités en se fondant sur les revenus de la famille et le nombre d'enfants.

Constatations quant aux effets de l'EAJE

Selon le rapport, l'éducation pré-primaire peut contribuer dans une large mesure à prévenir les préjudices dont pourraient souffrir les enfants à risque sur le plan de l'éducation. Les programmes d'intervention les plus efficaces associent « *une éducation en centre intensive, précoce et axée sur l'enfant à un fort engagement et à une formation des parents, à des activités éducatives planifiées, au domicile et à des mesures de soutien aux familles* ». Les effets à long terme de l'EAJE sont les plus puissants lorsqu'il est fait usage d'une approche associant l'enfant, la famille et l'école : associer les parents et la famille dans un contexte actif et étendre la coopération avec l'école élémentaire.

Le rapport conclut également que le personnel responsable des activités éducatives dans le contexte de l'EAJE doit avoir reçu une formation de haut niveau. Eurydice recommande que l'éducation et la spécialisation se fassent au niveau du baccalauréat de l'enseignement supérieur. La formation du personnel responsable des plus jeunes enfants en Europe trouve souvent ses racines dans une tradition de soins de santé et de bien-être social, tandis que la formation du personnel responsable des enfants de plus de 3 ans est donnée au niveau tertiaire, pratiquement partout en Europe. En outre, le rapport conclut que les programmes éducatifs à domicile sont moins efficaces que les programmes en centres car les parents n'ont que rarement les capacités requises pour mener à bien les différentes activités.

Questions de politique et perspectives d'avenir

L'importance d'assurer des services d'EAJE appropriés est reconnue depuis quelque temps déjà par la Commission européenne et le Conseil européen. Les nouveaux objectifs en matière d'accueil des enfants ont été déterminés à l'occasion du Sommet de Barcelone de 2002, dans le prolongement des objectifs définis pour les taux d'emploi féminins prévus dans la stratégie de Lisbonne. En outre, l'UE a fourni une assistance pratique et financière afin d'augmenter les investissements affectés dans les Etats membres aux initiatives d'accueil des enfants, et enfin des directives européennes ont été adoptées en matière d'égalité salariale, de congé de maternité et de congé parental, d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes sur le lieu de travail et dans le domaine de la sécurité sociale. Il a en outre été largement reconnu, et c'est là le plus important, que l'école pré-primaire donne aux enfants une large gamme de compétences qui les aident à exploiter pleinement toutes les possibilités d'éducation qu'offrent l'école primaire et l'école secondaire, ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie, et à prendre en charge des inégalités sociales et culturelles.

En dépit de récentes initiatives politiques, des problèmes subsistent quant à l'accès aux infrastructures d'accueil des enfants et à leurs coûts, en particulier pour les enfants de 0 à 3 ans. Selon un travail de recherche de l'OCDE, les investissements des pays dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants sont beaucoup trop bas. S'ils souhaitent fournir des services de haute qualité, certains pays devront doubler leurs investissements. Si nous voulons assurer la qualité de la prise en charge des enfants dans la perspective d'un développement sain, de la socialisation et de l'éducation de tous les enfants et aussi dans le but d'aider les parents à concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale, il conviendra de faire d'importants choix politiques afin de garantir la qualité de l'éducation et l'accès à celle-ci et de veiller à ce que le personnel responsable des services de l'EAJE reçoive une formation et une éducation de haute qualité.

L'âge pré-primaire est une période très sensible du développement de l'enfant, et pour cette raison différents facteurs socio-économiques peuvent avoir des incidences particulièrement négatives sur le développement psychologique de l'enfant et son succès à l'école.

Conférence de clôture du CSEE sur le stress au travail des enseignants, 5 – 6 octobre 2009

Projet « Stress au travail des enseignants : mise en œuvre du Plan d'action du CSEE et de l'Accord autonome européen sur le stress lié au travail »

En mars et mai 2009, le CSEE a lancé auprès des membres du Réseau du CSEE sur les conditions de travail et la Santé et la sécurité deux enquêtes sur l'évaluation des risques incluant le stress au travail des enseignants dans les écoles (<http://fc.runo.se>). Le premier questionnaire était centré spécifiquement sur l'évaluation des risques dans les écoles. Bien que ce questionnaire eût été annoncé en février à l'occasion du séminaire sur le premier projet, les réponses ont tardé à arriver au Secrétariat du CSEE. Cette situation s'explique principalement par le fait que pour l'heure, seules quelques rares écoles évaluent les risques et notamment les risques psychosociaux. Le syndicat MUT (Malte) a présenté des bonnes pratiques très intéressantes concernant les représentants de la santé et de la sécurité dans les écoles ; les bonnes pratiques présentées par le syndicat OAJ (Finlande) intègrent les risques psychosociaux dans le modèle de développement durable de la Finlande.

En mars et mai 2009, le CSEE a lancé auprès des membres du Réseau du CSEE sur les conditions de travail et la Santé et la sécurité deux enquêtes sur l'évaluation des risques incluant le stress au travail des enseignants dans les écoles (<http://fc.runo.se>).

La seconde enquête était centrée sur l'évaluation des risques, notamment les risques psychosociaux, dans les systèmes nationaux de dialogue social des membres du Réseau ainsi que les actions et les stratégies mises en place par les syndicats dans le cadre du stress au travail des enseignants. 23 organisations membres ont répondu à cette enquête et fait part de leurs stratégies en matière de stress au travail. Ce sont plus particulièrement les pays nordiques qui incluent le stress au travail des enseignants dans leur stratégie sur la santé et la sécurité, mais ils doivent lutter pour faire appliquer la législation existante. La plupart des autres pays se trouvent à un stade beaucoup moins avancé et ils sont confrontés aux réticences qu'éprouvent leurs gouvernements nationaux à inclure l'évaluation des risques psychosociaux dans la législation nationale.

Les résultats des deux rapports et le projet sur le stress au travail des enseignants seront présentés à la conférence de clôture qui se tiendra à Athènes les 5 et 6 octobre 2009. Cette conférence sera centrée sur la mise en œuvre du Plan d'action du CSEE sur les questions de santé et de sécurité à la lumière de l'Accord-cadre européen sur le stress au travail. Le but est de promouvoir les bonnes pratiques partagées dans le projet sur la mise en œuvre des systèmes d'évaluation des risques pour la prévention et le traitement du stress au travail dans les écoles. Des mesures concrètes d'intégration des risques psychosociaux dans le dialogue social aux plans national, régional, local et institutionnel seront examinées et des informations quant à l'amélioration des stratégies pour la santé et la sécurité des enseignants dans les différents pays seront partagées. De plus, le développement du Réseau sur la santé et la sécurité ainsi que le suivi de l'intégration des risques psychosociaux dans le dialogue social seront débattus.

Davantage d'informations sur les bonnes pratiques du projet et sur les rapports intérimaires peuvent être obtenues sur le site du Réseau (<http://fc.runo.se>) ainsi que le <Premier rapport intérimaire du CSEE> et le <Deuxième rapport intérimaire du CSEE>.

LE CSEE et l'EFEE se dirigent vers la mise en place d'un Comité de dialogue social de l'UE

La Fédération européenne des employeurs de l'éducation (FEEE), récemment mise en place (voir La Lettre du CSEE d'avril 2009) ainsi que le CSEE ont conclu deux accords provisoires s'intégrant dans le processus de création du dialogue social sectoriel européen



de l'éducation.

Ces accords provisoires constituent le premier projet de Règles de procédure et de Programme de travail pour le prochain dialogue social européen de l'éducation. Ces deux documents ont été approuvés par le Comité exécutif du CSEE à sa réunion des 20 et 21 avril 2009. Les Règles de procédure définissent sous l'angle technique la portée du dialogue (éducation de la petite enfance, éducation primaire et secondaire, enseignement et formation professionnels, enseignement supérieur et recherche) ainsi que sa structure formelle. Le Programme de travail est conçu comme un programme multi-annuel, couvrant un large éventail de domaines. Les trois thèmes sur lesquels le Programme est axé sont la qualité de l'éducation, le défi démographique et le processus Education et formation au-delà de 2010. Les deux documents sont disponibles sur demande pour consultation auprès du Secrétariat du CSEE.

La FEEE compte à présent 20 organisations membres dans 15 pays de l'UE/EEE. Cette Fédération européenne d'employeurs a tenu sa première assemblée générale à Bruxelles les 26 mai et se réunira à nouveau le 28 septembre. Le lendemain, soit le 29 septembre, le CSEE et la FEEE tiendront une conférence conjointe au cours de laquelle la lettre à la Commission européenne demandant la mise en place officielle du Comité sera signée par les partenaires sociaux. On escompte que le dialogue sera lancé officiellement en janvier 2010.

Stratégie de Lisbonne

L'Agenda de Lisbonne a été lancé en 2000 avec pour objectif déclaré de faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale » d'ici à 2010. Les ambitions globales initiales de l'Agenda de Lisbonne peuvent être résumées dans les trois rubriques suivantes:

- préparation de la transition à une économie compétitive, dynamique et fondée sur la connaissance ;
- modernisation du modèle social européen par l'investissement dans les personnes et la mise en place d'un Etat providence actif ;
- mise en pratique des décisions prises : une approche plus cohérente et plus systématique.

Il reste beaucoup à faire pour concrétiser ces objectifs ambitieux dans différents domaines de politique et, en 2009, les niveaux atteints dans la réalisation de la stratégie de Lisbonne ne sont guère favorables par rapport à ces objectifs. Actuellement, ces réalisations ont fait l'objet d'un large débat car la date cible de 2010 approche et plusieurs parties prenantes ont apporté leur contribution sous la forme d'analyses et d'évaluations de la stratégie. Bon nombre de ces analyses sont axées sur le conflit qui pourrait exister entre l'objectif « de moderniser le modèle social européen en investissant dans les personnes et en combattant l'exclusion sociale » d'une part, et « le soutien à une perspective économique saine et des perspectives de croissance favorables résultant de l'application d'un panachage politique macro-économique approprié », d'autre part. Avec l'objectif énoncé de multiplier les emplois et d'en relever la qualité sur l'ensemble de l'Europe, le succès de la stratégie de Lisbonne, à ce jour, peut faire l'objet d'une évaluation déterminée par le développement des taux d'emploi et de l'expérience pratique acquise en matière de qualité de l'emploi.

Le European Trade Union Institute, ETUI, a apporté sa contribution à ces évaluations sous la forme d'un ensemble d'articles et de publications. La publication intitulée « « Benchmarking Working Europe 2009 » a été axé spécifiquement sur les promesses

économiques auxquels sont confrontés l'Europe et le monde. L'une des conclusions de ce rapport est que l'Agenda de Lisbonne n'a pas constitué un facteur important pour mettre l'UE à l'abri des répercussions de la crise, essentiellement en raison du fait que les Etats membres ne l'ont mis en application qu'à contrecoeur et se sont appuyés plutôt sur d'autres modèles de relèvement du niveau de l'emploi. En outre, le rapport « Benchmarking Working Europe 2009 » établit que la stratégie de Lisbonne n'a pas eu d'incidence positive sur la qualité de l'emploi en Europe, car le nombre d'emplois à temps partiel non souhaités ou contraints, d'emplois intérimaires, d'emplois à durée déterminée et faiblement rémunérés a contribué à déstabiliser l'ensemble des relations de travail et à renforcer l'insécurité. De même, le chiffre cible de 70% fixé pour le taux d'emploi semble impossible à atteindre pour 2010, bien que certains pays aient atteint cet objectif, mais le niveau de l'emploi en Europe est resté bloqué à 65.4 % en 2007. La crise économique et financière actuelle rend encore plus improbable la concrétisation de cet objectif de 70% au plan européen.

La stratégie de Lisbonne n'ayant pu atteindre ses objectifs pour la date fixée, la nécessité de comprendre et de débattre les raisons de cette situation n'en est que plus souvent exprimée. La dernière édition de la revue « Transfer » (la revue européenne du travail et de la recherche du Département de la recherche de l'ETUI), publiée au printemps 2009, rassemble différentes analyses et opinions sur le développement de la stratégie de Lisbonne et fait la synthèse de celle-ci en donnant quelques suggestions quant aux réponses à donner à la question de savoir pourquoi la stratégie n'a pas atteint ses objectifs. Parmi les réponses figurent le manque de transparence des comités de spécialistes et la non appropriation du processus de décision par les acteurs, qui en découle.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter la publication de la CES/ETUI « Benchmarking Working Europe 2009 » [ici](#) et le dernier numéro du Transfer de l'ETUI en cliquant [ici](#).

L'apprentissage des langues dans les écoles en Europe

Selon le deuxième rapport Eurydice « Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe », l'élargissement de l'UE et les nouvelles langues qui y sont utilisées mettent en évidence la nécessité de promouvoir la diversité linguistique entre les citoyens européens.

Des politiques de promotion du multilinguisme sont nécessaires



En 2004, l'Union européenne est passée de 15 Etats membres à 25, et le nombre de langues officielles est passé à 21. D'une part, la diversité linguistique et culturelle de l'Europe est un atout, mais d'autre part elle présente aussi certains défis auxquels l'Europe doit fournir une réponse. En 2005, la Commission européenne a exposé sa vision de promotion du multilinguisme dans sa Communication intitulée « Une nouvelle stratégie cadre pour le multilinguisme ». C'est également en 2005 qu'Eurydice a publié son premier numéro de « Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe », qui donne une perception exhaustive des langues enseignées dans les écoles en Europe, en précisant de quelle manière et à quel niveau ces langues sont enseignées. L'Union européenne a connu en 2007 un nouvel élargissement, et elle compte à présent 27 Etats membres. La perception la plus communément admise est que l'Union ne fonctionnera pas de manière optimale si elle ne se dote pas d'une politique définie de multilinguisme et si elle ne la met pas en application.

Après le dernier élargissement, la Commission européenne a publié en 2008 sa deuxième Communication sur le multilinguisme, présentant les objectifs centraux des politiques de l'UE en matière de multilinguisme. C'est dans ce cadre que le deuxième numéro du rapport d'Eurydice « Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe » a été publié.

D'une part, la diversité linguistique et culturelle de l'Europe est un atout, mais d'autre part elle présente aussi certains défis auxquels l'Europe doit fournir une réponse.

Ce deuxième rapport d'Eurydice couvre les aspects suivants :

- diversité linguistique dans les écoles ;
- place des langues étrangères dans le programme de cours ;
- éventail des langues enseignées ;
- formation initiale des enseignants et qualifications de ceux-ci.

Diversité linguistique dans les écoles

De manière générale, 7% des élèves âgés de 15 ans déclarent parler à la maison une autre langue que celle enseignée à l'école, mais ce pourcentage varie d'un pays à l'autre, soit de 0,4% en Pologne à 25% au Luxembourg. Il s'agit d'un défi qui ne peut s'expliquer seulement du fait que les élèves sont issus de l'immigration. Les élèves qui parlent une langue régionale à la maison ou utilisent un dialecte dérivé de la langue du pays doivent également être pris en compte.

Les mesures de soutien linguistique pour les élèves issus de l'immigration et dont la langue maternelle est une langue étrangère ont été introduites dans tous les pays, à l'exception de la Turquie. La mesure la plus courante consiste en la combinaison d'un soutien linguistique spécialisé en classe et un cours individuel adapté aux besoins individuels de l'enfant.

Place des langues étrangères dans le programme de cours

Dans pratiquement chaque pays, les élèves doivent apprendre une langue étrangère dès l'école primaire. Le pourcentage d'élèves d'école primaire apprenant au moins une langue étrangère a augmenté pratiquement partout ces dernières années, et la tendance est d'offrir cette possibilité à un stade plus précoce.

Dans la plupart des pays, le programme des cours oblige les élèves à apprendre au moins deux langues pendant au moins un an pendant l'enseignement obligatoire. En moyenne 58% des élèves de l'enseignement secondaire général inférieur apprennent au moins deux langues étrangères, mais les écarts entre les 27 Etats membres de l'UE sont frappants. Au Luxembourg, tous les élèves apprennent deux langues étrangères et plus de la moitié d'entre eux en apprennent trois. A l'autre extrémité de l'échelle figure la Belgique. Dans ce pays, seulement 0,5% des élèves apprennent deux langues à l'école secondaire. Mais il est essentiel de faire observer ici que ce pourcentage s'élève à 80% en Belgique pour l'enseignement secondaire général supérieur.

L'un des problèmes récurrents aujourd'hui est le peu de temps consacré à l'enseignement des langues à l'école primaire. Dans certains pays, l'enseignement des langues étrangères compte pour à peine plus de 10% du temps total consacré à l'enseignement, et dans certains pays, cette proportion est même inférieure à 5%.

Eventail des langues enseignées

Les données statistiques indiquent que l'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol et le russe représentent plus de 95% des langues enseignées dans la plupart des pays. L'anglais est la langue la plus communément apprise dans tous les pays européens. 13 pays européens ont obligé tous les élèves à apprendre l'anglais au cours du cycle d'enseignement obligatoire, et dans certains pays cette période d'apprentissage est même plus longue, s'étendant jusqu'à l'enseignement secondaire supérieur.

L'allemand et le français partagent la deuxième place des langues les plus couramment apprises en Europe. L'allemand est présent essentiellement aux Pays-Bas, dans plusieurs pays nordiques et dans les pays d'Europe centrale et orientale, tandis que le français est présent essentiellement dans le sud de l'Europe et spécifiquement dans les pays latins.

Formation initiale des enseignants et formation de ceux-ci

L'une des principales questions concernant l'apprentissage des langues dans l'enseignement primaire tient à ce que les langues étrangères sont souvent enseignées par des enseignants non spécialisés, qui enseignent toutes les matières ou en tous cas la plupart des matières figurant au programme de cours. Au contraire, dans l'enseignement secondaire, l'enseignement des langues est essentiellement l'affaire de spécialistes, dûment qualifiés pour enseigner les langues étrangères.

Pratiquement tous les établissements de formation initiale sont totalement ou partiellement libres de déterminer le contenu de cet enseignement. Les autorités centrales en matière d'éducation recommandent que les établissements donnent des cours sur la théorie de l'enseignement des langues et recommandent de suivre des cours de langues et des stages en écoles. Cependant, seule une minorité de pays recommande aux futurs enseignants d'aller à l'étranger et de consacrer davantage de temps dans un pays où la population parle la langue qu'ils sont censés enseigner. En outre, seul un très petit nombre de pays oblige l'enseignant à avoir des qualifications spécifiques pour contribuer à une approche EMILE (enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère).

Rapport d'Eurydice en tant que référence pour les mesures de politique

Le rapport d'Eurydice donne aux Etats membres la base empirique sur laquelle ils peuvent fonder des initiatives et des mesures d'ordre politique. En outre, les données essentielles contenues dans le rapport sur l'enseignement des langues à l'école peuvent être particulièrement utiles pour les responsables de la conception et de la mise en œuvre des stratégies d'apprentissage des langues dans les écoles sur l'Europe entière.

Le rapport d'Eurydice sur l'enseignement des langues en Europe peut être consulté depuis ce lien : <http://eacea.ec.europa.eu/portal/page/portal/Eurydice/showPresentation>.

Forum sur l'Université, vecteur du dialogue interculturel dans la société, Université russe de l'Amitié des peuples de Moscou, les 2 - 3 juin 2009



Le Conseil de l'Europe a organisé les 2 et 3 juin à Moscou un Forum qui a rassemblé des représentants de 24 pays ainsi que les responsables d'organisations internationales d'étudiants et d'universités. Le CSEE y était également représenté par la présence de son ancien Secrétaire général.

La problématique générale a porté sur la nécessité pour les universités de s'engager dans le Dialogue interculturel dans le cadre du Livre blanc du Conseil de l'Europe, de développer cette dimension et de former aux compétences-clés.

Le Forum s'est symboliquement déroulé dans l'Université russe de l'Amitié des peuples de Moscou qui met en œuvre efficacement cette dimension interculturelle pour des étudiants venus du monde entier...

Le CSEE y a rappelé la logique et la nécessité de l'engagement des universités pour lutter contre les manifestations racistes et xénophobes et contre les discriminations et pour surmonter les incompréhensions liées à la méconnaissance des autres cultures.

Parmi les conclusions et les recommandations adoptées à l'issue du Forum : la nécessité de prendre en compte la diversité ; le rôle des institutions éducatives dans le développement des concepts et des attitudes; un appel à la vigilance et l'engagement des étudiants dans cette dimension; l'encouragement de la promotion de la recherche et du développement de l'Education tout au long de la vie et enfin un appel aux pouvoirs publics

afin de mettre en œuvre des politiques publiques qui visent à développer le Dialogue interculturel dans toutes les universités.

Adéquation entre les compétences et les emplois : anticiper l'offre des compétences et la demande

Les 11 et 12 juin, le CEDEFOP (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle) a tenu sa Conférence Agora sur le thème « Matching skills and jobs » (Adéquation entre les compétences et les emplois). Cette Conférence s'inscrit dans le prolongement de l'initiative « De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois » que la Commission européenne a lancé en décembre 2008 et qui résulte d'une étroite collaboration entre la DG Education et Culture et la DG Emploi et Affaires sociales. Cette Conférence avait essentiellement pour but de promouvoir cette initiative et de donner aux décideurs politiques, aux partenaires sociaux et aux chercheurs des possibilités de discuter sa future mise en application. En effet, l'initiative l'a bien souligné : il faut donner une meilleure information sur les compétences requises sur le marché de l'emploi si l'on souhaite éviter une inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi. Des méthodes d'anticipation efficaces doivent être mises en place, non seulement au plan de l'UE mais essentiellement au plan national.



Cette Conférence s'inscrit dans le prolongement de l'initiative « De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois » que la Commission européenne a lancé en décembre 2008 et qui résulte d'une étroite collaboration entre la DG Education et Culture et la DG Emploi et Affaires sociales.

Approche du CEDEFOP en vue d'éviter tout écart entre l'offre et la demande de compétences sur le marché de l'emploi

En 2008, le CEDEFOP a formulé ses prévisions sur les compétences qui seront requises en Europe à moyen terme (horizon 2020) et les conclusions, bien qu'elles aient été tirées avant la crise économique actuelle, font apparaître sans ambiguïté que les emplois à faibles qualifications seront de moins en moins nombreux tandis que l'offre d'emplois intéressant les travailleurs moyennement et hautement qualifiés ne cessera d'augmenter. Bien évidemment, anticiper les besoins en période de crise est un exercice particulièrement compliqué, et il faudra veiller à améliorer les méthodes et les approches.

Comme ces besoins en compétences nécessitent de faire preuve d'anticipation, le CEDEFOP travaille sur les prévisions à moyen terme (horizon 2020) pour l'offre de compétences en Europe. Les résultats de cet exercice font apparaître que l'on peut s'attendre à des augmentations substantielles au niveau européen, s'agissant de l'offre de qualifications de haut niveau et de moyen niveau. Au contraire, le pourcentage de travailleurs à faibles qualifications n'a cessé de décroître et on s'attend à ce que cette tendance se poursuive jusqu'en 2020. L'étude est structurée par âge et genre et 2 tendances essentielles ont été prises en compte, s'agissant des stocks et flux avec l'offre de la population se classant dans les 3 principaux niveaux de qualifications (stock) et le flux des personnes acquérant des qualifications supérieures. Ces prévisions concernent les 25 Etats membres de l'UE et la Norvège.

Défis à relever en matière de prévision de l'offre et de la demande de compétences

Au cours de la Conférence, diverses opinions ont été exprimées, de même que certaines réserves concernant la méthodologie utilisée et l'utilité de se livrer à de telles prévisions. Le principal argument en faveur de tels exercices était la nécessité de donner aux décideurs politiques une meilleure perception de ce que seront les besoins en main-d'œuvre exprimés en termes de compétences, afin d'organiser structurellement l'enseignement général et l'EFPP, ainsi que le développement continu des travailleurs et spécifiquement des chômeurs.

Plusieurs questions en rapport avec les prévisions et leur efficacité ont été mises en évidence :

- la nécessité d'une méthode plus affinée de prévision, par emploi et par secteur, ainsi que par offre et demande au plan national ;
- la polarisation des compétences et le phénomène de la sur-formation, qui ont créé une vive controverse parmi les participants (la sur-formation a été comprise de manière générale comme la sous-utilisation des compétences et des qualifications) ;
- les descriptions de postes considérées comme rédigées en termes non adaptés à la réalité moderne ;
- la difficulté de penser en termes de résultats d'apprentissage dans les systèmes d'éducation en Europe ;
- le problème démographique de l'Europe et la diminution de la population d'étudiants en Europe ;
- la question des migrants et de leur contribution au problème démographique de l'Europe (absence de reconnaissance des qualifications des migrants en Europe) ;
- la transition à une économie à faibles émissions de CO2 et la nécessité de créer de plus en plus d'emplois verts en Europe ; cette problématique a fait l'objet de discussions, portant notamment sur la difficulté de comprendre la notion d'emplois verts.

Un point a été admis généralement par tous les participants : il s'agit de la nécessité de relever le niveau des compétences en Europe, particulièrement en période de crise, où il faut agir d'autant plus dans l'urgence. L'augmentation des investissements dans l'éducation et la formation a été soulignée une fois de plus comme un élément de première importance ; cependant, le problème de la répartition de la charge des investissements a débouché sur la question du financement privé de l'éducation. Le CSEE s'inquiète de ce que, si la crise économique actuelle perdure, elle pourrait déboucher sur davantage de privatisation dans l'éducation. Le CSEE suit tous les développements dans ce domaine.

Pour de plus amples informations, vous pouvez prendre connaissance du rapport du CEDEFOP sur la demande de compétences en Europe à l'horizon 2020 en cliquant [ici](#) et du nouveau rapport du CEDEFOP sur les prévisions à moyen terme en matière d'offre de compétences en cliquant [ici](#).

Nouvelles publications

Nouvelle description succincte par pays dans le cadre Eurydice pour l'année de référence 2007/08: [Descriptif des structures de systèmes éducatifs du pré primaire à l'enseignement supérieur \(CITE 0 - 5\)](#)

Nouvelle étude comparative Eurydice des mesures prises afin de favoriser la communication avec les familles migrantes et l'enseignement de la langue ancestrale aux enfants de migrants: [L'intégration scolaire des enfants immigrants en Europe](#)

Nouvelle étude comparative Eurydice sur les développements dans l'enseignement supérieur en Europe par rapport à l'année de référence 2008/09: [L'enseignement supérieur en Europe 2009: les avancées du processus de Bologne](#)

Nouveau rapport CEDEFOP sur l'offre future de compétences en Europe: [Medium-term forecast to 2020](#) (disponible en anglais uniquement)

Nouveau document de travail de l'ETUI: A Quantum of Solace? An assessment of fiscal stimulus packages by EU Member States in response to the economic crisis : [Download](#) (disponible en anglais uniquement)

Calendrier du CSEE



Septembre 2009

- 18. Réunion du Bureau IE/CSEE
- 14-15 Conférence finale ELFE 2, Bled
- 20-22 Séminaire de haut niveau sur le dialogue social (Croatie)

Octobre 2009

- 5-6 Conférence finale du projet sur le stress, Athènes
- 12-13 Comité paneuropéen de l'IE / Bureau exécutif du CSEE
- 29-30 Conférence finale Égalité hommes/femmes, Rome

Novembre 2009

- 23-25 Conférence paneuropéenne de l'IE / Assemblée générale du CSEE